

**Arrêté ministériel portant reconnaissance des  
qualifications prévues par le décret du 19 juillet 1991  
relatif à la carrière des chercheurs scientifiques**

**A.M. 28-11-2023**

**M.B. 07-02-2024**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

Vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 portant exécution du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2023 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 79, §1<sup>er</sup>, 19<sup>o</sup> ;

Vu les propositions introduites par l'institution universitaire,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - En vertu du décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques, les niveaux de qualification suivants sont reconnus aux personnes citées ci-dessous :

Niveau B : 1<sup>er</sup> LOGISTICIEN DE RECHERCHE  
DEBARSY Paul-Louis.

Niveau C : CHERCHEUR QUALIFIE  
HAYE Emile.

**Article 2.** - Le tableau annexé au présent arrêté fixe pour la personne visée à l'article 1<sup>er</sup> :

- la date de reconnaissance de niveau, sous la rubrique « DATNIV » ;

- l'ancienneté scientifique, calculée en années et mois, dans les colonnes « AN » et « M ».

Bruxelles, le 28 novembre 2023.

Pour la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique,  
des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice,  
de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

Par délégation :

Le Directeur général,

E. GILLIARD

**ANNEXE**

<b>1<sup>er</sup> LOGISTICIEN DE RECHERCHE</b>								
<b>NIV</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>DATE DE NAISSANCE</b>	<b>TITRE</b>	<b>ETABL</b>	<b>AN</b>	<b>M</b>	<b>DATNIV</b>
B	DEBARSY	Paul-Louis	31.08.1990	Docteur en sciences	UNAMUR	9	8	01.10.2023

<b>CHERCHEUR QUALIFIE</b>								
<b>NIV</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>DATE DE NAISSANCE</b>	<b>TITRE</b>	<b>ETABL</b>	<b>AN</b>	<b>M</b>	<b>DATNIV</b>
C	HAYE	Emile	31.12.1991	Docteur en sciences	UNAMUR	10		01.11.2023

Tableau annexé à l'arrêté ministériel du 28 novembre 2023.